

CONTRAT ENTRE:

Madame Pascale Desrochers
AQRAFE
Coordonnatrice d'activités – Conseillère en ressources
socio-économiques Bureau des bourses et de l'aide
financière

AQRAFE

Pavillon Alphonse-Desjardins, local 2546
2325, rue de l'Université
Québec (QC) G1V 0A6
Tél. : (418) 656-2131 x 406390
Courriel : pascale.desrochers@bbaf.ulaval.ca

Suzanne Voisine
Gestionnaire développement des affaires
**Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur
George V**
1220, Place George-V Ouest
Québec (QC) G1R 5B8
Tél. : (418) 522-3848 # 1649
Courriel : suzannevoisine@vieuxquebec.com

Le présent document se veut être une entente contractuelle faisant état de toutes les modalités convenues entre AQRAFE et l'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V (Cogirès inc.). Il s'agit d'un contrat type utilisé pour l'hébergement et tous autres services offerts par notre groupe. Pour faciliter les communications, les termes « nous/notre » désigneront l'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V et les termes « vous/votre » feront référence à AQRAFE. De plus, ce contrat comprend différentes sections que les parties devront remplir selon les services rendus.

1. RESSOURCES DES PARTIES

TITRE DE L'ÉVÉNEMENT : Conférence AQRAFE
DATES OFFICIELLES DU PROGRAMME : mercredi, 16 novembre 2022 - vendredi, 18 novembre 2022
NUMÉRO DE VOTRE GROUPE : 2022-53711

2. HÉBERGEMENT**2.1. CHAMBRES RÉSERVÉES à l'Hôtel Château Laurier Québec et TARIFS :**

Conférence AQRAFE					
		mercredi 2022-11-16		jeudi 2022-11-17	
	Occupation	Chambres	Tarifs	Chambres	Tarifs
La Classique	Simple	15	184 \$	15	184 \$
Ultra-	Simple	10	184 \$	10	184 \$

2.2. TARIFS APPLICABLES à l'Hôtel Château Laurier Québec :

Les tarifs ci-dessus sont confirmés jusqu'au 31 octobre 2022. Après cette date, toute nouvelle réservation sera acceptée selon disponibilité au tarif du jour en vigueur.

2.2.1. Gratuités

- Accès Internet haute vitesse sans fil dans les chambres et salles

2.2.2. Confirmation de votre réservation

INITIALES : _____

LE TRAITEUR ÉVÉNEMENTIEL DE QUÉBEC

1

Dès l'acceptation du présent contrat, les nuitées que vous avez retenues seront déduites de notre inventaire et considérées comme vendues. Nous prenons alors des engagements financiers en fonction des revenus estimés au contrat signé.

Cet engagement de la part de l'Hôtel Château Laurier Québec entraîne que l'AQRAFE se porte garant des nuitées réservées pour l'événement.

2.2.3. Mode de réservation

Le mode de confirmation de votre réservation choisie :

Réservation individuelle

Toutes les réservations se feront individuellement. Les réservations devront être effectuées au plus tard le 31 octobre 2022 par téléphone au 1-800-463-4453 ou par télécopieur au 418-524-8768 ou par courriel à reservation@vieuxquebec.com. Politique d'annulation: le client doit nous aviser avant 16 h la veille de l'arrivée. Dans le cas du non-respect de cette politique, les frais de la première nuitée seront facturés.

Il est important de préciser le numéro de confirmation 2022-53711.

2.2.4. Heure d'arrivée et de départ

- L'heure d'arrivée le jour de votre arrivée est à 16 h.
- L'heure de départ maximale le jour de votre départ est à midi.

2.2.5. Garantie des tarifs et date de relâche

Les tarifs mentionnés ci-dessus sont garantis pour les dates négociées au contrat jusqu'à concurrence du nombre total de nuitées du bloc, et ce, applicable jusqu'à la date de relâche mentionnée ci-dessous. Pour toutes réservations de chambres supplémentaires, le tarif en vigueur au moment de ces réservations sera applicable.

L'Hôtel s'engage à garder le bloc complet de chambres pour le groupe jusqu'au 31 octobre 2022. Chaque chambre bloquée par l'Hôtel et non réservée à la date limite sera relâchée pour revente et toute nouvelle réservation sera acceptée selon disponibilité au tarif du jour en vigueur.

2.2.6. Frais par personne additionnelle

Des frais de 25 \$ par nuit seront applicables pour chaque personne supplémentaire à partir de l'occupation triple. Le séjour est gratuit pour les enfants de 17 ans et moins qui partagent la chambre de leurs parents. L'occupation maximum est de 4 personnes par chambre.

2.2.7. Taxes applicables

- | | | |
|---|--|---------|
| - | Taxe sur l'hébergement | 3,5 % |
| - | Taxe fédérale sur les produits et services | 5 % |
| - | Taxe de vente du Québec | 9,975 % |

Les taxes susmentionnées peuvent changer sans préavis.

2.2.8. Dommages aux biens mobiliers et immobiliers

Le client s'engage à rembourser l'Hôtel tous les frais encourus en regard à des dommages causés par des participants et/ou sous-contractants à son événement aux biens meubles et immeubles de l'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V.

INITIALES : _____

LE TRAITEUR ÉVÉNEMENTIEL DE QUÉBEC

2

Également, le client s'engage à assumer les frais de nettoyage additionnels dus à une utilisation abusive des lieux.

2.3. STATIONNEMENT (Sujet à changements sans préavis)

Avec hébergement

Entrées et sorties illimitées: 1 nuitée à l'hôtel jusqu'à 13h 29 \$ + taxes applicables, incluant le service de voiturier

Aucun coût supplémentaire ne sera ajouté pour les clients en réunion à l'hôtel jusqu'à 17h la journée du départ.

3. SERVICES TRAITEUR ET BANQUET GEORGE V de l'Hôtel Château Laurier Québec

3.1. SALLES

Date	Début	Fin	Événement	Salle	Montage	Pers.	Frais de salle
jeudi, 2022/11/17	08:00	08:30	Pause-café	Corridor Abraham- Martin - Section C		50	
	08:30	17:30	Réunion	Abraham- Martin - Section C	Tables rondes	50	700 \$
	10:00	10:15	Pause-café AM	Corridor Abraham- Martin - Section C		50	
	12:00	13:00	Boîte à lunch déjeuner	Abraham- Martin - Section C	Tables rondes	50	
	15:00	15:15	Pause-café PM	Corridor Abraham- Martin - Section C		50	
vendredi, 2022/11/18	08:00	08:30	Pause-café	Corridor Abraham- Martin - Section C		50	
	08:30	12:00	Réunion	Abraham- Martin - Section C	Tables rondes	50	700 \$
	10:00	10:15	Pause-café AM	Corridor Abraham- Martin - Section C		50	
	10:00	10:15	Pause-café AM	Corridor Abraham- Martin - Section C		50	

INITIALES : _____

LE TRAITEUR ÉVÉNEMENTIEL DE QUÉBEC

3

TARIFICATION DES SALLES :

Dans l'éventualité où votre programme initial est révisé à la baisse, la tarification des salles sera révisée à la hausse. Si un autre montage est requis dans la salle de réunion 24 heures précédant l'événement, des frais additionnels pourraient s'appliquer.

3.2. SERVICES SPÉCIFIQUES ET TARIFICATION (taxes non comprises)

Les tarifs indiqués ne sont valides que pour l'année en cours et sujets à changement sans préavis.

- Kiosques ou exposants : 75 \$ par jour, incluant une table et deux chaises
- Vestiaire : 3,50 \$ par manteau (taxes en sus) du 15 octobre au 15 mai et du 16 mai au 14 octobre, ouvert à la demande du client au coût de 30 \$ de l'heure.
- Frais de SOCAN et Ré : Sonne applicables par jour et par salle selon le nombre de personne.

Frais additionnels seront ajoutés pour tout autre équipement selon la demande du client. Liste disponible sur demande.

Équipements spécialisés : Les réservations d'équipements doivent être faites directement auprès des fournisseurs attirés de l'hôtel à moins d'une entente contraire.

Vous pouvez communiquer directement avec eux au 1-844-877-EASE (3273) ou au HCLQ@expertease.ca.

Si vous désirez utiliser les services de votre fournisseur audiovisuel, autre que les Productions Expert'ease, des frais de 600 \$ vous seront facturés, d'autres frais auxiliaires pourraient s'appliquer.

3.2.1. Forfait internet pour les salles

L'internet sera sans frais pour votre événement de novembre 2022. Si demande particulière des frais de main d'œuvre pourraient s'appliquer.

3.3. TERMES ET CONDITIONS

3.3.1. Le nom des salles est seulement à titre informatif. L'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V se réserve le droit de modifier l'emplacement de votre événement. Dans ce cas d'exception, nous vous en aviserons dans les meilleurs délais.

3.3.2. Les salles ou lieux communs identifiés sont choisis en fonction du type d'événement et du nombre de personnes. Par conséquent, si le nombre de participants à votre événement est inférieur à 75 % du nombre signé et/ou du changement du montage choisi, l'hôtel et son traiteur George V se réserve le droit de vous attribuer une autre salle. Le cas échéant, nous vous aviserons dans les meilleurs délais dans le but de vous soumettre la solution la plus appropriée au bon déroulement de votre événement.

Dans l'éventualité où nous devons relocaliser votre événement dans une salle à l'extérieur de notre établissement, nous vous aviserons dans les meilleurs délais. Dans le cas échéant, nous assurerons que cette salle puisse répondre à vos besoins et, tout comme si vous étiez dans une salle à l'hôtel, notre service de banquets et traiteur Le George V sera responsable de votre événement. Les frais de location de cette salle et les frais de traiteur seront défrayés par l'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V.

3.3.3. Un coût minimum de 1 000 \$ par jour plus taxes est requis pour toute demande d'exclusivité sur la location de notre jardin extérieur.

3.3.4. Le client s'engage à aviser l'hôtel et son traiteur George V par écrit au moins 72 heures à l'avance du nombre exact d'invités qui assisteront à l'événement. Ce nombre « garanti » représente le MINIMUM qui sera servi au client.

INITIALES : _____

LE TRAITEUR ÉVÉNEMENTIEL DE QUÉBEC

4

Cependant, l'hôtel et son traiteur George V s'engage à servir un MAXIMUM de 2 % de plus que le nombre garanti d'invités.

Pour toute augmentation du nombre de personnes en sus du 5 % à moins de 14 jours de votre événement, vous devrez recevoir l'approbation de l'hôtel et de son traiteur George V afin de vérifier si la capacité de la salle ainsi que la capacité de production de la cuisine sont adéquates.

3.3.5. Dans le cas où, à la demande du client, l'hôtel et son traiteur George V fournirait de la nourriture, des boissons ou tout autre service non prévu au contrat, le client consent à en payer le prix à l'hôtel et son traiteur George V tel que prévu au présent contrat.

3.3.6. Le client ou ses invités ne devront en aucun cas apporter de boissons ou aliments de l'extérieur dans les salles de réception et de réunion. L'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V est en mesure de pourvoir à tous les besoins alimentaires de ses hôtes et de leur offrir un choix varié de boissons à prix courants.

3.3.7. Lors de tout événement pour lequel de la musique est prévue, celle-ci ne devra pas débuter avant 17h00 afin de ne pas nuire aux autres réunions en cours. Le niveau sonore devra diminuer à 23h00 et se terminer à 1h00 au plus tard.

3.3.8. Le client s'engage à ne placer aucun écriteau et/ou affiche fait à la main.

3.3.9. Le client s'engage à ne signer aucun contrat pour musique, divertissement ou tout autre service en rapport avec l'événement sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'hôtel et de son traiteur George V.

3.3.10. Il est entendu que le client verra à ce que tout se passe dans l'ordre pendant l'événement.

3.3.11. Les frais de service et d'administration suivants sont applicables sur les coûts de nourriture et de boisson: 11 % frais de service et 7 % administration.

3.3.12. Dans l'éventualité d'une réservation et facturation d'une activité à l'extérieur de l'hôtel, des frais de 10 % d'administration seront portés au compte maître.

3.3.13. L'hôtel est entièrement sans fumée (incluant la cigarette électronique). Pour le confort et le bien-être de tous nos clients, tant dans leur chambre que dans les aires communes, c'est une considération essentielle de la présente entente que vous fassiez l'objet d'une charge supplémentaire à votre compte de 150,00 \$ si elle survient dans une chambre, et de 350,00 \$ si elle survient dans une suite, une salle réservée ou dans les aires communes.

3.3.14. Le client doit aviser des envois de matériel ou équipements à être utilisés lors de votre événement et que ceux-ci soient clairement identifiés. L'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V se réserve le droit de charger des frais de 250,00 \$ en plus d'un taux horaire de 30,00 \$ de l'heure pour la manipulation de quantité importante de marchandises et/ou la manipulation de marchandises non conformes aux exigences des compagnies d'expédition.

En raison de l'espace restreint d'entreposage dont nous disposons, le matériel devra nous être acheminé au plus tôt 48 heures avant l'événement. Pour tout entreposage de plus de 48 heures ou nécessitant la réservation d'une salle, l'hôtel et son traiteur George V se réserve le droit d'appliquer des frais d'entreposage concurrentiel, selon la disponibilité des salles. L'hôtel et son traiteur George V se dégage de toute responsabilité concernant le matériel non réclamé suivant la fin de l'événement.

Les heures ouvrables pour réception de marchandise et équipement sont de 7 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

3.3.15. L'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V décline toute responsabilité relativement aux frais de dédouanement engendrés par l'importation ou l'exportation de marchandises dans le cadre d'une exposition ou tout autre événement tenu à l'hôtel. Cette politique s'applique également aux transactions de dédouanement effectuées durant les périodes pré et post congrès.

INITIALES : _____

LE TRAITEUR ÉVÉNEMENTIEL DE QUÉBEC

5

4. FACTURATION

4.1. MODE DE FACTURATION

ITEM	COMPTE MAÎTRE	COMPTE INDIVIDUEL
Chambres et taxes		X
Faux frais (dépenses à la chambre)		X
Stationnement voiturier		X
Frais de location (salle et audiovisuel)	X	
Nourriture et breuvages (événements en salle de réunion)	X	

4.2. DÉPÔT

Dans le but de confirmer votre réservation de l'événement et de tous les services connexes, l'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V exige des dépôts selon l'échelle ci-dessous.

Type de dépôt	Type	Date	Montant
Charge	1er dépôt	lundi, 31 octobre 2022	6 000 \$
		Montant dû	6 000 \$

Cependant, en contrepartie de cette exigence, afin de se conformer à la Loi sur la protection du consommateur et plus spécifiquement à l'article 256, l'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V soumet à l'adhérent au présent contrat la clause qui suit :

« À titre de protection en sa faveur et conformément à la Loi sur la protection du consommateur, le client atteste avoir été informé du fait que le(s) dépôt(s) qu'il a à verser en vertu du présent contrat sera (ont) soit versé(s) par Cogirès inc dans un compte en fidéicomis de façon à ce que Cogirès inc ne retire ce(s) dépôt(s) du compte en fidéicomis pour fins d'encaissement que le jour de l'événement, ou sera(ont) garanti(s) par une compagnie d'assurance.»

4.3. MODE DE PAIEMENT DES DÉPÔTS, SOLDE DÛ ET MODALITÉS DE PAIEMENT FINAL

Mode de paiement des dépôts à la réservation

- Carte de crédit (maximum 5 000 \$)
- Chèque certifié
- X Chèque personnel ou corporatif
- OU
- X Transfert bancaire, dépôt direct ou Swift
- Paiement fournisseur (SPC 10554) Desjardins et autres institutions participantes

Paiement du solde : après l'événement

En facturation :

- X Paiement dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture. Sujet à approbation de crédit au moins 30 jours avant votre arrivée ou la tenue de votre événement; Et au respect des modalités de dépôt prévues au présent contrat. **AQRAFE** s'engage à compléter le formulaire d'ouverture de compte.

Si vous avez sélectionné l'option carte de crédit, veuillez remplir les informations ci-dessous :

INITIALES : _____

LE TRAITEUR ÉVÉNEMENTIEL DE QUÉBEC

6

Type de carte : _____
 Numéro de la carte : _____
 Expiration : _____
 Code de sécurité CVV2 (3 chiffres au verso) : _____
 Nom du détenteur : _____
 Signature du détenteur : _____
 Nom de la personne autorisée à signer : _____
 Signature de la personne autorisée à signer : _____

Paiement par chèque certifié :

- Payer à l'ordre de l'Hôtel Château Laurier Québec
- Indiquer votre numéro de confirmation qui est le 2022-53711.
- Faire parvenir à l'attention de votre coordonnatrice. Nous vous ferons parvenir ses coordonnées.

4.3.1. Charge d'intérêts

Le paiement est exigible dès la réception de la facture de l'hôtel et de son traiteur George V. Il est donc reconnu et accepté de la part de l'AQRAFE que pour tout solde impayé après 30 jours suivant la date de réception de ce document des frais d'intérêts seront facturés en sus du montant dû.

Un intérêt mensuel de 2 % (24 % annuellement) sera facturé sur tout compte en souffrance.

5. POLITIQUE D'ATTRITION ET D'ANNULATION

5.1. ATTRITION

5.1.1. Hébergement

Nous convenons de permettre une réduction du nombre de nuitées réservé en vertu du présent contrat, suivant les modalités prévues au tableau ci-dessous à condition qu'un avis écrit nous ait été transmis en conformité avec les délais correspondants :

Période	Date limite	% du nombre de nuitées au contrat qui peut être relâché	Estimation du nombre de nuitées
Jusqu'au	31 octobre 2022	15 % 50 nuitées	7
Après le 31 octobre 2022	1 ^{er} novembre 2022	AQRAFE est tenu responsable du nombre de nuitées restantes au bloc de chambres jusqu'à la fin de l'événement.	

5.1.2. Services de banquets (salles, nourriture et boissons)

Nous convenons de permettre une réduction des services banquet en vertu du présent contrat suivant les modalités prévues au tableau ci-dessous à condition qu'un avis écrit nous ait été transmis en conformité avec les délais correspondants.

INITIALES : _____

Période	Date limite	% du coût total estimé des services banquets (excluant les frais de location de salle) qui peut être relâché	Estimation du coût relâché
Jusqu'au	7 novembre 2022	15 % de 4 620 \$	693 \$

5.2. ANNULATION

La grille ci-dessous indique le pourcentage des pénalités qui seront appliquées si votre événement complet est annulé.

Période	Date limite	% du coût total estimé des services banquet et d'hébergement sera facturé	Estimation du montant qui sera facturé
De la date de signature du contrat	24 octobre 2022	100 % de 15 220 \$	15 220 \$

À noter que toutes les taxes applicables devront être ajoutées à ces montants.

6. AUTRES CLAUSES

6.1. ANNULATION SANS PRÉAVIS

En cas de non-observance du contrat par le client, l'hôtel et son traiteur George V se réserve le droit de l'annuler sans autre avis préalable, sans aucune responsabilité de la part de l'hôtel et de son traiteur George V envers le client provenant de ladite annulation. Le dépôt payé par le client pour l'événement sera retenu par l'hôtel et son traiteur George V à titre de dommages liquidés; mais ceci n'empêchera pas l'hôtel et son traiteur George V de recouvrer toute différence pour les dommages réels subis par suite de la non-observance du contrat.

6.2. ENGAGEMENT LÉGAL DU CLIENT

Il est entendu entre les parties au présent contrat que, dans l'éventualité où Cogirès inc. devait encourir des frais et honoraires juridiques pour le recouvrement de toute somme due en vertu du présent contrat, en cas de gain de cause, le remboursement des honoraires légaux et déboursés raisonnables encourus par Cogirès inc. sera exigible du client.

6.3. FORCE MAJEURE

Dans le cas où cette entente ne pourrait être réalisée par l'une ou l'autre des parties à cause de forces majeures telles qu'une pandémie, les catastrophes naturelles, la guerre, les règlements, les désastres, les grèves, les désordres civils, les restrictions des moyens de transports (qui empêchent 50 % ou plus des délégués d'assister à votre conférence) ou d'autres situations d'urgence qui rendent illégal ou impossible de fournir les équipements ou de tenir réunion, cette entente pourrait être résiliée pour une ou plusieurs raisons sur avis écrit d'une partie à l'autre selon que la raison invoquée survienne à l'intérieur des 30 jours avant l'arrivée des premiers membres du groupe.

Nous n'aurons aucune obligation ou responsabilité envers vous dans l'éventualité où il nous devenait impossible de respecter, en totalité ou en partie, les termes du présent contrat en raison d'une force majeure ou de tout événement imprévisible et irrésistible et hors de notre contrôle, ou pour toute telle impossibilité partielle ou totale résultant d'un incendie, d'un dégât d'eau, d'une grève ou tout autre incident de même nature

6.4. CONFIRMATION DE L'ENTENTE

INITIALES : _____

LE TRAITEUR ÉVÉNEMENTIEL DE QUÉBEC

8

Afin de confirmer cette entente sur une base définitive, veuillez nous retourner le présent contrat signé avant le 24 octobre 2022, ainsi que le dépôt initial.

Lorsque signée par les représentants des deux parties, cette entente constitue un contrat liant l'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V et AQRAFE. Tout changement apporté à ce contrat doit être fait par écrit et signé par les deux parties.

Dans l'éventualité où une tierce partie, autre que AQRAFE ci-haut nommé, prenne en charge le dossier, l'Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur George V se réserve le droit de renégocier le présent contrat.

Lorsque le contrat signé sera reçu, une coordonnatrice aux banquets vous sera attitrée. Nous vous ferons alors parvenir ses coordonnées. Cette personne deviendra votre contact principal afin de finaliser les détails de votre événement. Elle vous contactera au plus tard un mois avant le début de l'événement. Des bons de commande seront établis à ce moment de façon à faire le portrait mis à jour de votre événement, comprenant les différents besoins relatifs aux salles de réunion réservées ainsi qu'en fonction des différents menus sélectionnés.

Entre-temps, vous pouvez contacter notre représentante, Suzanne Voisine au (418) 522-3848 # 1649 ou sans frais au (866) 822-9222.

Signature: _____

Date: _____

Suzanne Voisine
Gestionnaire développement des affaires
**Hôtel Château Laurier Québec et son traiteur
George V**
1220, Place George-V Ouest
Québec (QC) G1R 5B8
Tél. : (418) 522-3848 # 1649
Courriel : suzannevoisine@vieuxquebec.com

Signature: _____

Date: _____

Pascale Desrochers
AQRAFE
Coordonnatrice d'activités – Conseillère en ressources
socio-économiques Bureau des bourses et de l'aide
financière
AQRAFE
Pavillon Alphonse-Desjardins, local 2546
2325, rue de l'Université
Québec (QC) G1V 0A6
Tél. : (418) 656-2131 x 406390
Courriel : pascale.desrochers@bbaf.ulaval.ca

INITIALES : _____

LE TRAITEUR ÉVÉNEMENTIEL DE QUÉBEC

9

DEMANDE DE CRÉDIT

(en caractères d'imprimerie svp)

Renseignements sur le commerce :		
Forme légale : <input type="checkbox"/> Compagnie <input type="checkbox"/> Propriétaire unique <input type="checkbox"/> SENC <input type="checkbox"/> SEC <input type="checkbox"/> Coop		
Nom légal :		
Raison sociale :		
Adresse :		
Ville :	Province :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :	
Personne-ressource aux comptes à payer : (nom)		
Courrier électronique :		
NEQ :	Site web :	
En affaires depuis :	Activités économiques :	
L'entreprise en titre est une filiale de :		
L'entreprise est : <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> locataire de la place d'affaires		
Membre d'un regroupement d'achat : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui - lequel		
Nom(s) <input type="checkbox"/> propriétaire <input type="checkbox"/> actionnaire(s) <input type="checkbox"/> associés :		
Nom :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
NAS :	Date de naissance :	
Titre :	% des actions détenues :	
Nom :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
NAS :	Date de naissance :	
Titre :	% des actions détenues :	
Références – Institution financière :		
Nom :		
Adresse :	Ville :	Code postal :
Transit :	No de compte :	
Marge de crédit autorisée à : \$	Actuellement utilisée à : \$	
Références – Fournisseurs :		
Nom :	Ville :	
Télécopieur :	Téléphone :	
Nom :	Ville :	
Télécopieur :	Téléphone :	
Nom :	Ville :	
Télécopieur :	Téléphone :	
Données financières :		
Ventes annuelles : \$	Valeur de l'actif total : \$	
Comptes à recevoir : \$	Comptes à payer : \$	
Stocks : \$		
Je certifie que les renseignements indiqués sur la présente demande sont exacts et véridiques. J'autorise l'institution financière et les fournisseurs indiqués ci-haut à donner les renseignements nécessaires (commerciaux et personnels) en vue de l'ouverture d'un compte ou de la mise à jour du dossier de crédit aux fins des présentes.		
X		
Signature autorisée		Date
Nom du signataire en lettres majuscules :		

INITIALES : _____

VOTRE HÔTEL SUR LES PLAINES